

## Chapitre XXVI

**QUELQUES FAITS LOCAUX AVANT 1789**

---

**1745 - Chapelle de Mouissèque :**

Une petite chapelle est érigée pour les pêcheurs du quartier au lieu dit « Mouissèque », à l'endroit proche du petit port-abri où, beaucoup plus tard, vers 1906, sera édifié le grand atelier des turbines des Forges et Chantiers. Ce modeste sanctuaire, aujourd'hui disparu, fut baptisé plus tard « la chapelle des Morts » parce que des ossements humains auraient été trouvés lors des travaux effectués auprès de la chapelle ruinée ; ossements provenant selon les uns de victimes d'épidémies, selon les autres de soldats enterrés là lors du siège de 1793. Il n'y a aucune certitude à ce sujet.

**1765 - Achat de pins :**

Cette année-là, la communauté de La Seyne reçoit de la Marine royale une commande pour la livraison d'un certain nombre de pins, de haute taille et de bonne qualité, à tirer de la forêt communale de Janas. Ces bois sont destinés à la confection, par l'arsenal de Toulon, de baux de gaillard de trois vaisseaux en construction *Les États-du-Languedoc*, *Le Marseillais* et *Les États-de-Bourgogne*.

**1776-1781 - Offices de Notaires :**

Le 21 juin 1776, le sieur André-Marie Fauchier, de notre ville, adresse une requête à l'intendant de la province à l'effet d'obtenir un office de notaire à La Seyne ; il ne semble pas qu'il obtint satisfaction.

D'autres demandes analogues furent faites vers la même époque : celle du sieur Audibert qui n'eut guère plus de succès quelques années plus tard ; nous ignorons la suite qui fut donnée à la requête du sieur Cauvin qui demandait un office de notaire à La Seyne avec droit d'exercice à Six-Fours (avril 1781).

D'autre part, le sieur Daniel, notaire en fonctions dans la commune, fut mis en demeure, le 16 mai 1781, par l'Intendance de Provence, de payer, dans un délai de trois mois, les droits dont il était redevable au Trésor pour son office ou de vendre sa charge (Intend. de Provence, série C., Archives civiles).

**1777 - Visite de hauts personnages à Toulon et à La Seyne :**

Dans les premiers jours du mois de juillet 1777, deux hautes personnalités arrivèrent à Toulon : le comte de Provence, jeune frère du roi régnant Louis XVI, et l'empereur d'Autriche, Joseph II, voyageant sous le nom de comte de Falkestein, tous deux à titre privé.

Naturellement, de brillantes fêtes eurent lieu néanmoins en l'honneur du comte de Provence, tandis qu'une certaine discrétion était observée pour l'empereur. Ce dernier arriva le 3 juillet. Il visita le port de Toulon, son arsenal et la rade qu'il trouva fort belle ; il vint aussi à La Seyne où il fut reçu avec respect par la municipalité et fit une excursion au lazaret de Saint-Mandrier et à la plage des Sablettes.

L'empereur Joseph II était le frère de la reine de France, Marie-Antoinette, femme de Louis XVI alors régnant ; tous deux promus à un tragique destin.

Quant au comte de Provence, arrivé le 4 au soir à Toulon, il assista, en compagnie de l'empereur, au lancement du vaisseau *Le Caton*, opération exécutée avec succès et dont les princes furent satisfaits. Le reste de la soirée fut employé à leur montrer la fabrication d'un câble pour navire, le filage du chanvre pour les cordages et les agrès, ainsi qu'un bassin de radoub.

Joseph II quitta Toulon le lendemain, 5 juillet, tandis que le comte de Provence prolongea son séjour de quelques journées.

Des manœuvres combinées (armée de Terre et Marine) furent effectuées devant le frère du roi ; on lui offrit également le simulacre d'un combat naval : dans ce but, quatre vaisseaux furent embossés pour combattre à l'ancre et les huniers hauts, entre la Grosse-Tour et Balaguier, tandis qu'une petite escadre adverse de quatre frégates évoluait sous voiles en rade des Vignettes. Le prince assista à ce spectacle à bord du vaisseau *La Provence*. En outre, la galère *L'Ambitieuse* était venue de Marseille pour satisfaire sa curiosité.

Rendant hommage à notre pays, le comte de Provence voulut connaître nos environs et prit, paraît-il, beaucoup de plaisir, avec sa suite, à participer à une partie maritime à laquelle des pêcheurs l'avaient convié. Il apprécia, avec ses gens, une succulente soupe de poissons et une délicieuse bouillabaisse.

### **1778 - Enlèvement de sable aux Sablettes (Commune de La Seyne)**

En 1778, il fut fait défense aux particuliers d'enlever du sable à la plage des Sablettes afin de garantir le maintien de la langue de terre reliant le territoire de Sicié à la presqu'île de Saint-Mandrier ; d'empêcher, en outre, les gros courants marins du large de combler, à la suite du temps, les fonds de la rade intérieure La Seyne - Toulon.

### **1778 - Location d'entrepôts par la Marine.**

La même année 1778, l'administration de la Marine du port de Toulon, après accord avec la ville de La Seyne, logea dans des entrepôts du terroir des approvisionnements de vivres destinés aux escadres <sup>221</sup>.

Cette mesure était la conséquence de la pénurie de locaux disponibles à Toulon, lesquels étaient tous occupés du fait de la concentration de stocks énormes nécessaires pour l'armement et le ravitaillement des nombreux vaisseaux de guerre et de convois devant participer à la guerre avec l'Angleterre à côté des « Insurgents » américains.

---

221. D'après V. Brun : *Guerres maritimes de la France ; port de Toulon*, Plon, 1861.

Dans le courant de 1778, des ordres de Paris prescrivirent au port de Toulon de procéder avec célérité à l'armement de dix vaisseaux en premier lieu ; ensuite de douze autres navires afin de former une deuxième escadre. Le premier traité d'amitié et de commerce avec les nouveaux États-Unis d'Amérique avait été signé le 6 février 1778 et un autre traité (d'alliance éventuelle et défensive) porté à la connaissance de la Cour de Londres le 13 mars.

### **1785**

Le 2 janvier 1785 fut créé, à La Seyne, un bureau des consignations, ordonnées en justice, des sommes déposées selon l'édit du 12 février 1687 et les déclarations du roi des 2 juillet 1690 et 12 août 1747, consignations dûment enregistrées à la Cour du Parlement de Provence.

Ce bureau avait ressort dans les communes de La Seyne et de Six-Fours ; une commission fut accordée au sieur Pothonnier, de La Seyne, pour faire la recette et le recouvrement des droits attribués à cet office établi, vraisemblablement, à la place Bourradet.